

Contournement de Labelle

Labelle

6211-06-012

Description du projet modifié**Pour consultation
sur place seulement****1. Localisation du tracé**

Le point de départ de la route de déviation correspond avec la fin des quatre voies existantes situées au sud de la municipalité de Labelle. À partir de ce point, la route 117 est portée à quatre voies de largeur avec un terre-plein central sur une distance de 1,9 kilomètre. La déviation se poursuit à quatre voies sur les 2,6 kilomètres suivants mais, cette fois, séparée par une glissière rigide médiane. Le reste de la déviation, soit 2,1 kilomètres, se fait avec une chaussée à deux voies.

À partir du point de départ, la route 117 est reconstruite dans un nouveau corridor. Ce dernier contourne par l'ouest le village de Labelle. Les besoins actuels de circulation ne justifient qu'une seule chaussée comprenant deux voies de largeur. Cependant, lorsque les besoins le justifieront, une deuxième chaussée pourra être construite dans les derniers 2,1 kilomètres.

La déviation se terminera avec sa jonction à la route 117 actuelle, au nord du village de Labelle. Plus précisément, le point de raccordement se situera à environ 400 mètres au sud du poste d'Hydro-Québec.

La longueur totale de la nouvelle route est de 6.6 km incluant environ 4,5 km à quatre voies et 2,1 km à deux voies.

2. Caractéristiques générales et profil-type du tracé de la déviation

Tel que démontré par l'étude de justification, les besoins actuels de circulation justifient pour l'instant la construction d'une chaussée à deux voies de largeur. Or pour améliorer la circulation, il serait requis d'aménager des voies auxiliaires sur environ le tiers de la nouvelle route. Plutôt que de procéder ainsi, le Ministère des Transports a choisi de construire immédiatement une chaussée à quatre voies séparées par une glissière rigide médiane sur une longueur de 2,6 kilomètres.

Dans le secteur le plus au nord, la première chaussée à être mise en place sera la chaussée est, soit celle qui est la plus près du village. Les deux voies de roulement seront de 3,7 mètres, et les accotements auront 3,0 mètres de largeur et ils seront pavés. Lorsque les besoins le justifieront, une nouvelle chaussée pourra être construite.

Dans sa phase ultime, la route de déviation comportera quatre voies divisées dont la majeure partie, 4,0 kilomètres, sera séparée par un terre-plein de 26 mètres. Le reste de la déviation demeurera inchangée avec quatre voies séparées par une glissière rigide médiane.

3. Accès prévus

Étant donné sa classification fonctionnelle de route nationale, la déviation de la route 117 à Labelle se fera sans accès conformément à la norme du ministère des Transports. Les seuls accès prévus sont ceux situés aux endroits suivants :

- Aux deux extrémités de la déviation, pour les raccordements sud et nord avec la route 117 actuelle;
- Au centre du tracé, à la hauteur de la halte routière, pour le raccordement au centre du village. Le ministère des Transports répond, par cet aménagement, aux demandes formulées en ce sens par la municipalité de Labelle. La présence de cet accès permettra de limiter la distance à parcourir à travers le village, et de relier directement le centre de l'agglomération.

L'accès central sera étagé et aménagé en échangeur, alors que les raccordements aux extrémités sud et nord de la nouvelle route demeureront à niveau. Lorsque les besoins en circulation le justifieront, le raccordement sud sera réaménagé en échangeur étagé.

La rue de l'Église sera sectionnée par le tracé de la route de déviation. À l'est de la nouvelle route, la rue de l'Église sera aménagée en cul-de-sac alors qu'à l'ouest de celle-ci, un chemin de desserte la reliera au futur échangeur. Ce chemin de desserte, d'une longueur de deux kilomètres, assurera également un lien avec la montée Fugère et la rue de la Montagne. L'emprise du projet variera de 90 à 110 mètres.

4. Échéancier et coûts de réalisation du projet

Le ministère des Transports prévoit faire la mise en service de la déviation de la route 117 au cours de l'année 2009; les travaux de construction, d'une durée totale de deux ans, seront donc amorcés au plus tard en 2008.

Le coût total du projet est estimé à 18 600 000 \$, soit 1 100 000 \$ pour les acquisitions et 17 500 000 \$ pour la construction proprement dite. Les coûts de construction se répartissent de la façon suivante : 13 400 000 \$ pour la déviation et les raccordements nord et sud, 3 200 000 \$ pour l'accès central, le viaduc et les bretelles d'accès et, enfin, 900 000 \$ pour le chemin de desserte.